

Un Etat gardien de l'intérêt général ?



Recentralisation des services publics

Il ressort des dernières propositions de loi que l'État envisage de retirer aux municipalités la gestion de certains services d'intérêt général. Ni la santé publique, ni l'éducation ne pourront échapper à la recentralisation...

Comment se concrétise dès lors cette recentralisation des services publics ?

La santé publique

La modification de la loi sur les municipalités pourrait entraîner la transformation complète de la politique de santé publique. D'après la proposition de loi, les services de santé publique ne relèveraient plus de la compétence des municipalités mais de celle de l'Etat.

Selon l'analyse effectuée par l'Intézet a Demokratikus Alternatív-ért (Institut pour une alternative démocratique), toute une série d'arguments peut être invoquée pour et contre la centralisation des services. D'un côté, les municipalités se trouvent dans une situation fragile car l'exploitation des hôpitaux est particulièrement coûteuse et elles sont obligées d'assurer le fonctionnement de ces derniers. Dans ce sens, la

reprise de cette mission par l'Etat peut s'avérer être un soulagement pour les municipalités qui peuvent se débarrasser ainsi des dettes accumulées par les établissements de santé. Un autre argument en faveur de la centralisation est que souvent les hôpitaux desservent un territoire qui dépasse les frontières administratives d'une municipalité. Or, les habitants des communes voisines ne participent pas au financement de ces établissements de soins. D'un autre côté, selon la proposition de loi, la stratégie d'exploitation et de gestion des hôpitaux ne devrait pas être revue malgré cette recentralisation. Pourtant, il est souvent évoqué que sans une connaissance approfondie des contextes locaux, même l'accomplissement des tâches banales et quotidiennes devient incertaine. L'Etat sera désormais responsable de la gestion des problèmes surgissant à tous niveaux, une tâche qui s'avère presque impossible.

Le gouvernement, quant à lui, essaie de naviguer entre les deux alternatives (centralisation et décentralisation) avec le plan Semmelweis qui prévoit la mise en place d'un système de santé publique avec un centre national, mais avec un fonctionnement décentralisé qui tient compte des particularités locales. Ce système serait fondé sur de nouveaux découpages régionaux (chaque région ayant un million d'habitants) et sur la création de nouveaux établissements.

L'éducation

La proposition de loi sur l'enseignement public, présenté récemment, réserve à l'éducation un sort semblable à celui de la santé publique. Les établissements scolaires passeront dans le giron de l'Etat qui assurera la gestion des écoles via des bureaux centralisés. Les communes de moins de 2000 habitants n'auront plus la possibilité de prendre en main la direction de leurs écoles. Les directeurs d'établissement seront nommés par les autorités centrales et le contenu de l'enseignement sera défini par le Nemzeti Alaptanterv (le Programme national) qui servira de base aux programmes-cadres utilisés par les écoles. Ainsi ces dernières ne pourront arbitrer que sur 10% du contenu de l'enseignement. En plus, la proposition de loi prévoit le contrôle des professeurs et de leur performance lors d'examens de qualification, ce qui influera sur leur salaire. Plusieurs directeurs d'école ont déclaré au portail "delmagyar.hu" que la proposition de loi oriente l'éducation vers une centralisation totale.

Dans le discours politique du gouvernement, l'expression « décentralisation » est désormais remplacée par « recentralisation ». Mais une question se pose : recentralisation rimera-t-elle avec rationalisation ?

Máté Kovács

•
Catégorie
Agenda Culturel